



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation du football amateur

Question écrite n° 11193

Texte de la question

M. Alain Bruneel alerte Mme la ministre des sports sur la situation critique du football amateur dans notre pays. Alors que la magnifique victoire de l'équipe de France de football devrait se traduire par une augmentation de 10 % des licenciés à la rentrée, l'association française de football amateur (AFFA) tire la sonnette d'alarme pour dénoncer le manque de moyens du « football d'en bas ». Selon l'association, deux clubs mettent la clef sous la porte chaque jour en France, notamment dans le monde rural. En cause, un manque de moyens financiers qui vient à décourager l'engagement des bénévoles sur qui tout repose. Selon les chiffres de l'AFFA, pendant que le football amateur reverse chaque année 150 millions à la fédération via par exemple les cotisations ou les frais d'arbitrage, seul 10 millions lui est retourné via le Fonds d'aide au football amateur. Il lui demande ce qu'elle compte mettre en œuvre afin que le football amateur puisse percevoir les dividendes du foot français pour lequel il travaille énormément.

Texte de la réponse

La solidarité entre le football amateur et sa branche professionnelle passe par une action volontariste conjointe de la Fédération française de football (FFF), de la Ligue de football professionnel (LFP) et de la Ligue de football amateur (LFA). Cela se traduit notamment par la mise en œuvre d'un programme destiné à maintenir à la fois l'emploi, la formation, le transport et le soutien aux équipements, dénommé fond d'aide au football amateur (FAFA). Pour la saison 2017-2018, la FFF a dégagé une enveloppe de 15 millions d'euros pour le développement et la structuration du football amateur. Ce fonds d'aide au football amateur est destiné aux 13 ligues de métropole et 9 d'outre-mer, 90 districts et 17 000 clubs amateurs. La victoire de l'équipe de France à la coupe du monde en Russie en juillet 2018 a permis d'ajouter un million d'euros supplémentaire dans l'enveloppe budgétaire du FAFA. A cela, il convient d'ajouter : le soutien de l'Etat qui alloue à la FFF une contribution financière à la hauteur de 1 500 000 € via la convention pluriannuelle d'objectifs 2018-2020 dont 500 000 € au titre de l'année 2018. le soutien du centre national du développement du sport (CNDS) à la hauteur de 10 392 637 € aux organes déconcentrés et clubs de la FFF. l'affectation de 59 cadres techniques sportifs dont l'action concerne exclusivement le développement du football amateur. Enfin, les collectivités locales contribuent également très largement au profit du football amateur dans le cadre du financement des clubs locaux et des équipements nécessaires à cette pratique. Le monde du football, amateur et professionnel, ainsi que les acteurs publics, Etat et collectivités demeurent attentifs au développement de cette discipline majeure sur l'ensemble des territoires au profit de toutes les pratiquantes et tous les pratiquants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bruneel](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11193

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 juillet 2018](#), page 6593

Réponse publiée au JO le : [11 décembre 2018](#), page 11532